

Direction Sports et Jeunesse

Service Piscines Patinoire

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la consommation,

Préambule

La Roche-sur-Yon Agglomération est propriétaire du Complexe Aquatique et Patinoire - Impasse des Olympiades - 85000 La Roche-sur-Yon et de la Piscine Sud - Lieu-dit Le Pavillon - Saint Florent des Bois - 85310 Rives de l'Yon, qu'elle exploite en régie. Au sein de ces établissements sportifs, divers activités et services sont proposés aux utilisateurs.

L'intégralité des tarifs relatifs à l'ensemble des activités et services proposés par La Roche-sur-Yon Agglomération, au sein du Complexe aquatique et Patinoire et de la Piscine Sud, sont votés par délibération du conseil communautaire,

Il convient d'adopter les présentes conditions générales de vente, qui ont pour objet de définir :

- les conditions d'accès et les modalités de vente sur place des activités et services proposés par l'Agglomération,
- les conditions d'accès et d'utilisation du service de réservation en ligne.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent entre :

La Roche-sur-Yon Agglomération, dénommée ci-après par «l'Agglomération» et domiciliée à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération, Place du Théâtre, BP 829, 85021 La Roche-sur-Yon cedex,

SIRET sous le numéro : n°24850058900317

Téléphone: 02 51 47 47 47 e-mail: contact@larochesuryon.fr Site internet: www.larochesuryon.fr

Et

Toute personne physique ou morale effectuant un achat à l'accueil des Etablissements, dénommée ci-après « l'Acheteur »

Définitions

<u>Produit</u>: constitue un Produit au sens des présentes conditions générales de vente, la vente proposée pour un prix global, mis en vente sur place dans les Etablissements d'une prestation appartenant à la catégorie « Ouverture publique », « Activités » ou « Autres prestations », en référence à la grille tarifaire en vigueur

Ouverture publique : les produits de la catégorie « Ouverture publique » sont l'entrée unitaire, la carte d'entrées ; pour le complexe aquatique, l'accès à l'espace bien-être et pour la patinoire, la location de patins.

Activités: les produits de la catégorie « Activités » sont : séances de jardin aquatique, de natation, d'aqua-maternité, et d'aqua-sports / sports santé.

<u>Autres prestations</u>: les produits de la catégorie « Autres prestations » sont : remplacement de support d'accès, évènement, intervention sur patins, et mise à disposition payante de bassins, de la patinoire, ou de salles.

Commande: tout contrat liant l'Acheteur à l'Agglomération permettant la souscription d'un ou plusieurs Produit(s).

<u>Conditions Générales de Vente</u> : désigne les présentes Conditions Générales de Vente de produits réalisées sur place. Les Conditions Générales de Vente règlent toutes les étapes nécessaires à la passation de la Commande et assurent le suivi de cette Commande entre les parties contractantes.

<u>Etablissements</u>: désigne le Complexe Aquatique et Patinoire - Impasse des Olympiades - 85000 La Roche-sur-Yon et de la Piscine Sud - Lieu-dit Le Pavillon - Saint Florent des Bois - 85310 Rives de l'Yon.

<u>Séance</u>: désigne tout cours mis en place au sein des établissements, constitutif des Produits Jardin aquatique, Natation, Aquamaternité, Aqua-sports, Sport santé ou tout autre produit susceptible d'être proposé sous forme de cours.

CHAPITRE 1 - Généralités

La Commande de Produits par l'Acheteur implique une adhésion entière et irrévocable aux présentes Conditions Générales de Vente, ainsi qu'aux règlements intérieurs des Etablissements.

L'Acheteur ou son représentant déclare être âgé d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique ou être titulaire d'une autorisation signée de ses deux représentants légaux lui permettant d'effectuer une Commande aux différents points de vente des Produits de l'Agglomération.

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, le délai de rétractation de 14 jours prévu par l'article L.221-18 du même code, ne peut s'appliquer.

Article 1.1: Tarifs

La grille tarifaire des Etablissements fait l'objet d'une délibération en Conseil communautaire.

Le prix des produits est indiqué en euros, nets de taxes et sont consultables sur le site internet de La Roche-sur-Yon Agglomération (www.larochesuryon.fr) et sur différents supports informatifs mis en place à l'accueil des Etablissements.

La Roche-sur-Yon Agglomération se réserve le droit de modifier ces tarifs à tout moment et sans préavis.

Ces modifications seront sans effet sur les produits ayant été préalablement payés.

Article 1.2: Domiciliation

Le tarif « Résident Agglo » s'applique à tout Acheteur dont le lieu de résidence où le siège social est situé dans l'une des communes membres de La Roche-sur-Yon Agglomération à la date de la commande. La présentation d'un justificatif de domiciliation de moins de 3 mois à la date d'achat est exigée. En l'absence de justificatif valable, le « Tarif général» s'applique.

Article 1.3: Moyens de paiement

Toute commande donne lieu à un paiement en une seule fois, soit à la commande, soit à réception de l'Avis de sommes à payer. Aucun produit ne peut faire l'objet d'un paiement en ligne. Les moyens de paiement acceptés sont les suivants :

- 1. Espèce,
- 2. Carte bancaire,
- 3. Chèque bancaire à l'ordre de la « Régie Piscines Patinoire », sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité,
- 4. Chèques-vacances et Coupons-Sport ANCV. Aucun rendu de monnaie n'est effectué sur les chèques-vacances et les coupons sport,
- 5. Virement bancaire.

Article 1.4 : Supports d'accès et produits

Les supports d'accès (ticket, carte, bracelet) et les produits qui y sont crédités ne peuvent être repris, échangés, revendus, remboursés (notamment en cas de perte, de détérioration ou de vol) sauf dans les cas suivants : décès, incapacité physique temporaire ou définitive empêchant la reprise de l'activité pendant la durée de validité du produit ou mutation professionnelle à plus de 40 km de l'établissement.

Pour les Séances relevant de la catégorie de produits « Natation », l'Acheteur ne peut demander une facturation au prorata du nombre de séances effectuées que dans les cas suivants : décès, incapacité physique temporaire ou définitive empêchant la reprise de l'activité pendant la durée de validité du produit ou mutation professionnelle à plus de 40 km de l'établissement. La demande de remboursement, ou, pour les produits « Natation », la demande de facturation au prorata du nombre de séances effectuées, formulée par l'Acheteur, son représentant ou ses ayants-droits doit être notifiée, pendant la durée de validité du Produit, par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante : Service Piscines Patinoire, Impasse des Olympiades, 85000 La Roche-sur-Yon.

Devront être joints à la demande de remboursement :

- Le support d'accès,
- Un justificatif médical, professionnel ou de décès,
- Un Relevé d'Identité Bancaire,

L'ensemble des données recueillies dans le cadre d'une demande de remboursement sera conservé 10 ans, conformément à la réglementation en vigueur.

La prise d'effet de la demande intervient à réception du support d'accès, du justificatif et du Relevé d'Identité Bancaire.

Les supports d'accès associés à des produits nécessitant la création d'un compte (en référence à l'article 1.5 des présentes Conditions Générales de Vente) sont nominatifs et strictement personnels. Ils ne peuvent être ni cédés gracieusement ni revendus à un tiers. En cas de fermeture exceptionnelle d'un établissement, l'Agglomération pourra prolonger la période de validité d'un produit inscrite à la grille tarifaire.

Article 1.5: Compte et données personnelles / RGPD

La vente de certains Produits (cartes d'entrée, forfait adultes espace bien-être, carte de 10 locations de patins, Produits de la catégorie « Activités » incluant plusieurs séances) nécessite la création d'un compte au nom de l'Acheteur ou de son représentant, et le recueil de données personnelles. Lorsque le Produit est destiné à un mineur de moins de 18 ans, un compte est créé au nom de son représentant légal et un compte au nom du bénéficiaire du Produit. Le compte du bénéficiaire mineur est affilié à celui-ci de son représentant légal. Ces créations peuvent être effectuées par l'Acheteur directement sur le site de l'Agglomération ou à l'accueil des Etablissements par les agents habilités du service Piscines Patinoire.

Les informations demandées à l'Acheteur sont nécessaires au traitement de sa Commande et seront traitées par les agents du service Piscines Patinoire. Elles ne seront utilisées qu'à des fins de gestion du compte de l'Acheteur et pour l'exécution de sa commande. Ces données ne pourront être utilisées à des fins de sollicitations ou d'informations sans que l'Acheteur n'y ait préalablement consenti. En cas de sollicitation consentie, l'acheteur peut s'y opposer a posteriori par mail à l'adresse suivante : piscinespatinoire@larochesuryon.fr

Dans le cas où l'Acheteur est un mineur de moins de 18 ans ou un majeur incapable, son représentant légal devra autoriser par écrit la création du compte et la collecte des données personnelles et leur conservation.

Ces données seront conservées par l'Agglomération pendant une durée d' 1 an après le dernier contact, ou la dernière utilisation du support d'accès, puis effacées. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Acheteur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer directement sur la plateforme de réservation en ligne avec son identifiant et son mot de passe ou en s'adressant à l'Agglomération par mail à l'adresse suivante : piscinespatinoire@larochesuryon.fr Si la réponse apportée à une telle demande ne donne pas satisfaction à l'acheteur, il pourra adresser une réclamation auprès de la CNIL.

CHAPITRE 2 - Ouvertures publiques

Les produits de la catégorie « Ouverture publique » sont en vente à l'accueil des Etablissements aux horaires d'ouverture des Etablissements et jusqu'à 30 minutes avant leur fermeture. Si des circonstances exceptionnelles l'obligent, la réservation de créneaux peut être imposée ou la durée d'utilisation limitée. L'accès aux Etablissements peut également être refusé en cas de capacité maximum d'accueil atteinte. A réception des Produits, l'Acheteur doit vérifier qu'ils sont bien conformes à la Commande.

Article 2.1 : Entrée unitaire

L'entrée unitaire est valable uniquement le jour de son achat.

Article 2.2 : Carte d'entrées

Le produit « Carte d'entrées » inclut la carte support du crédit d'entrées. Son remplacement en cas de perte, de vol ou de détérioration sera facturé au tarif en vigueur.

Article 2.3: Tarifs réduits

Tout acheteur souhaitant bénéficier d'un tarif réduit doit présenter un justificatif en cours de validité à la date d'achat :

- Enfant 3 à 17 ans : carte d'identité, passeport, carte de transport avec photo,
- Demandeur d'emploi : attestation Pôle Emploi de moins de 6 mois,
- Bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité Spécifique ou du Revenu de Solidarité Active : attestation de moins de 4 mois,
- Personne en situation de handicap : carte d'invalidité,
- Etudiant : carte d'étudiant pour l'année scolaire en cours,
- Comité d'Entreprise : carte ou attestation de l'entreprise avec photo et si besoin pièce d'identité,
- Guide accompagnateur d'une personne en situation de handicap : carte d'invalidité de la personne accompagnée.

Article 2.4 : Entrée gratuite pour événement exceptionnel

L'Agglomération pourra appliquer ce tarif en fonction des conditions d'ouverture des Etablissements.

Article 2.5 : Espace Bien Être - Complexe Aquatique

Les Produits « Espace Bien-être » n'incluent pas le droit d'entrée « Ouverture publique » dans l'Etablissement. L'accès à « l'espace Bien-être » nécessite au préalable l'achat d'un produit « Entrée unitaire » ou « Carte d'entrées ».

CHAPITRE 3 - Activités

La commande de produits de la catégorie « Activités » peut se faire soit pour une Séance soit pour un forfait de plusieurs Séances, en référence à la grille tarifaire en vigueur. Certaines activités sont réservées à une catégorie d'âge précisée sur la grille tarifaire. La séance unitaire est valable uniquement le jour de son achat.

Article 3.1: Natation

La commande de ces activités est valable pour une programmation de Séances établie de date à date par le service Piscines Patinoire, consultable sur le site internet de l'Agglomération à l'adresse suivante : www.larochesuryon.fr/activitespiscines et à l'accueil des Etablissements.

Chaque programmation, établie par Etablissement, correspond à un forfait de cours, à jours et à heures fixes. Après ouverture du compte, la commande est effective, dès que le cours choisi par l'Acheteur est validé et confirmé par le service Piscines Patinoire par mail adressé à l'Acheteur. En cas de reprogrammation exceptionnelle d'un cours, l'Acheteur sera informé au préalable 7 jours minimum avant la nouvelle date, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnisation en cas d'indisponibilité.

Le paiement du Produit s'effectue à terme échu. La facturation est envoyée par courrier à la fin de chaque période de cours. L'Agglomération se réserve le droit d'annuler une Séance sans délais. L'Acheteur est alors informé par mail ou par téléphone.

Tout cours annulé par le service, et non reprogrammé dans le cadre du forfait, ne sera pas facturé. La facturation sera établie au prorata du nombre de cours programmés.

Article 3.2: Jardin aquatique, Aqua-maternité, Aqua-sports/Sports santé

La commande de ces Produits est valable après paiement pour une durée déterminée, inscrite sur la grille tarifaire, à compter de la date d'achat.

L'achat de produits Jardin Aquatique, Aqua-maternité, Aqua-sports et Sports santé ne vaut pas participation à une Séance. Une fois l'achat réalisé, il appartient à l'Acheteur de réserver la ou les Séances auxquelles il souhaite participer ou de solliciter le personnel habilité à l'accueil des Etablissements à cet effet. Les réservations sont faites dans la limite des places disponibles pour chaque Séance et s'effectuent en ligne sur le site internet de l'Agglomération. Une réservation peut être effectuée jusqu'à l'horaire de début de la séance. Le nombre de réservations par acheteur et par semaine peut-être limité pour certains contenus de séances. Le cas échéant, les réservations sont automatiquement bloquées sur la plate-forme de réservation en ligne.

En cas de Séances incomplètes à partir de 48h00 avant l'horaire programmé, l'Acheteur peut réserver des séances supplémentaires.

L'Acheteur peut annuler sa réservation jusqu'à 4h00 avant l'horaire de la séance, sans qu'aucun crédit de Séance ne lui soit débité. En cas d'annulation, dans un délai inférieur à 4h00, la Séance sera débitée systématiquement.

Pour toute réservation ou annulation, un mail automatique de confirmation est envoyé à l'Acheteur. L'Agglomération se réserve le droit d'annuler une Séance sans délais et sans aucune contrepartie pour l'Acheteur. L'Acheteur ayant réservé est alors informé par mail ou par téléphone. La Séance ne sera pas débitée.

CHAPITRE 4 - Autres prestations

Article 4.1 Remplacement de support

Certains Produits nécessitent un support sous forme de carte ou bracelet, indispensable à l'exécution de la commande. En cas de perte ou détérioration de ces supports, l'Acheteur est dans l'obligation de procéder à l'achat d'un nouveau support lui permettant d'exécuter la commande.

Article 4.2 Evénementiel

L'Agglomération se réserve le droit d'appliquer les tarifs « Evénementiels » en fonction de l'événement proposé aux Acheteurs. Le tarif comprend l'entrée à l'établissement et l'accès à l'événement.

Article 4.3 Interventions techniques sur patins

La commande de ces produits est valable après paiement puis dépôt des patins auprès du personnel de patinoire contre remise d'un reçu. La prestation est réalisée dans un délai de 48h00 minimum. L'Acheteur est ensuite contacté par téléphone ou par mail par le personnel de la patinoire pour récupérer ses patins.

Article 4.4 Locations et mises à disposition payantes sous conventions

Les conditions particulières de ventes de ces produits sont définies par convention spécifique entre l'Agglomération et l'Acheteur.

CHAPITRE 5 – Dispositions administratives

Article 5.1: Réclamations

Toute réclamation devra être formulée par courrier recommandé avec accusé de réception et adressée à Monsieur Le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération à l'adresse postale suivante:

Service Piscines Patinoire - Impasse des Olympiades - 85000 La Roche-sur-Yon

Ou via le formulaire de contact sur le site internet de l'Agglomération

La date de réception de la demande écrite fera foi.

Article 5.2 : Loi applicable - règlement de litiges

Les présentes conditions générales de ventes sont soumises au droit français.

Tout différend lié à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, doit en premier lieu, et dans la mesure du possible, être réglé au moyen de négociations amiables. A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Article 5.3 : Modification des conditions générales de vente

L'Agglomération se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente. En cas de modification, il sera appliqué à chaque Commande les Conditions Générales de Vente en vigueur au jour de la Commande.

Article 5.4 : Représentant

Pour tout ce qui concerne les présentes Conditions Générales de Vente, La Roche-sur-Yon Agglomération est représentée par son Président.

Article 5.5 : Chargés d'exécution

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, Mesdames, Messieurs:

- le directeur général des services,
- le directeur Sports et Jeunesse, le responsable du service Piscines Patinoire et son adjoint,
- les chefs de bassin,
- le responsable régie, accueil et administration,
- les hôtes et hôtesses d'accueil et de vente.

Fait à La Roche-sur-Yon, le M. Avril 2022

Pour La Roche-sur-Yon Agglomération,

David BELY

8ème Vice-président de La Roche-sur-Yon Agglomération